

**NOTE D'INFORMATION**Emetteur : DirectionDestinataire : Ensemble du personnel**Règles de sécurité : prévention Epidémie Coronavirus « Covid-19 »**

Dans le cadre de notre obligation de sécurité, chaque salarié doit prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles de ses collègues. A ce titre, il est indispensable que l'ensemble du personnel applique les « gestes barrières » :



A savoir : Si vous avez de la fièvre et/ou les premiers symptômes de l'infection respiratoire, il vous est recommandé de :

- Contacter le SAMU en appelant le 15 et se conformer à leurs recommandations,
- Prévenir votre service RH de votre absence en composant le 02 32 23 47 00.

VIGILANCE accrue : certaines personnes présentent un risque plus élevé face au virus : les personnes âgées, celles présentant des pathologies chroniques ou un affaiblissement de leur immunité (lié à leur maladie ou à des traitements spécifiques).

**INTERDICTIONS AU SEIN DE L'ENTREPRISE :**

1. Se serrer la main et/ou se faire la bise afin de limiter transmission des éventuels contaminants.
2. Stocker à titre personnel les lingettes et/ou lotions désinfectantes mises à la disposition de l'ensemble des salariés.

L'application de toutes ces règles est indispensable, la sécurité nous concerne tous. Nous vous rappelons que le non-respect des règles de sécurité peut entraîner une sanction disciplinaire.

Evreux,  
Le 11 mars 2020